

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Clubs

*Samedi 22 Novembre 2014 à l'Université di
Corsica (Pasquale PAOLI) à Corté*

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Clubs s'est tenue le **Samedi 22 Novembre 2014** à l'Université di Corsica « Pasquale PAOLI » à CORTE à partir de 09H30.

Le Comité Directeur était composé de madame et messieurs :

- MORACCHINI Jean René, Président
- BASTERI Dominique, Vice-Président Délégué
- FELLI Lucien, Vice-Président
- SORBARA Michel, Vice-Président
- AIROLA Jean-Luc, Secrétaire Général
- PETTINATO Joseph, Secrétaire Général Adjoint
- FABIANI Paul, Trésorier)
- CASANOVA François)
- DE ZERBI Antoine
- JACOMO Georges
- MAGGIANI Francis
- PANZANI Toussaint
- PERFETTI Jean Claude
- PERI Jeanne
- PROFIZI Patrick

Excusés :

- ANTONIOTTI Pierre
- SERPAGGI Philippe

Absents :

- EMMANUELLI Antoine, Vice-Président
- MARCHETTI Joseph

Assistent :

- Mr BUCCHINI Dominique (Président de la C.T.C.)
- Mr SCHUFFENECKER Dominique (Sous-Préfet de Corté)
- Mr ACQUAVIVA Paul André (CROS Corse)
- Mr NINU Marc (Commissaire aux Comptes)
- Mr FONTANA Pierre (Directeur Administratif)
- Mr SAVELLI Paul-Gérard (Conseiller Technique Régional)
- Mmes OLMETA Marie Ange et GIUDICELLI Ginette (Secrétaire L.C.F.)
- Mlle LUCIONI Stéphanie (Secrétaire L.C.F.)

Ordre du Jour :

- 1.** Appel des Délégués.
- 2.** Approbation du Procès-verbal de L'assemblée Générale du 28 Juin 2014
- 3.** Allocution du Président et des personnalités présentes.
- 4.** Présentation des Comptes (Paul FABIANI)
- 5.** Rapport du Commissaire aux Comptes (Marc NINU).
- 6.** Approbation des Comptes au 30 JUIN 2014
- 7.** Intervention compte-rendu médical (Epilepsie – Antoine DE ZERBI)
- 8.** Modifications Statutaires et Règlementaires (Jean-René MORACCHINI / Jean-Luc AIROLA)
- 9.** Présentation : « Programme éducatif », « Horizon Bleu 2016 » (Paul-Gérard SAVELLI / François MAGGIANI)
- 10.** Remise des récompenses des dirigeants « Bénévoles du mois » 2013/2014
- 11.** Interpellations, Questions diverses, Vœux.

Appel des Délégués

NORD

Clubs Libres présents :

SC BASTIA (PIANELLI Yves) – USC CORTE (TADDEI J.P.) – EF BASTIAISE (NEGRONI Jean Luc) – AJ BIGUGLIA (PERFETTI Jean Claude) – AS FURIANI AGLIANI (BAZZONI Patrick) – AS COSTA VERDE (PROFIZI Patrick) - BORGO FC (ANGELINI Jean Michel) – FC ALERIA (LUCIANI Dominique) – US GHISONACCIA (PACE Pierre Jean) – ASC PIEVE DI LOTA (SORBARA Michel) – PRUNELLI FC (LUCIANI Dominique) – FC CALVI (ALMERAS Bernard) – CORBARA SR (ALMERAS Bernard) – NEBBIU CD (TARALLO André) – CA BASTIA (ROMBALDI Antoine) – GALLIA CL (PERI Jeanne) – FB ILE ROUSSE (PIANELLI Yves) – ESPOIR CB (PIERI Pierre Félix) – A.SQUADRA BALANINA (AIROLA Jean Luc) – AS BRAVONE (SANTONI Jean Louis)

Clubs Libres absents :

AS ANTISANTI – JS MONTICELLO – FC U NIOLU – A.PENTA FOLELLI – RC BASTIA NORD – SC BASTIO – RC PONTE LECCIA

Clubs Vétérans présents :

SC FANGO (DE ZERBI Antoine) – US TOGA (AIROLA Jean Luc) – FC BEVINCO (ROMBALDI Antoine) – COSMOS (DE ZERBI Antoine) – VETERANS FC 2B (PERFETTI Jean Claude) – AS HOPITAL BASTIA (BAZZONI Patrick) – ENT. SPORTIVE PORTUAIRE BASTIA (TADDEI Jean Pascal)

Clubs Vétérans absents :

RC OLMETAIS – OLYMP. PTE LECCIA SUPER U – CASATORRA BIGUGLIA – AS BRANDO – I STORTI DI U BALLO – ASPEN – AS VETERANS BASTIA – AS MAIRIE AGGLOMERATION BASTIA – ATLANTIC CM SNCM – ASPO EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CORSE – I CIGNALI FC – FC IGESA – AS STA MARIA DI LOTA MANDRIALE – AS CONSULAIRE 2 B – AS ETTORI TADDEI MOSCONI - GFCBL

Clubs Futsal présents :

USJ FURIANI (CASANOVA F.) – BASTIA AGGLOMERATION (PERI Jeanne) – SQUADRA MORA (FABIANI Paul) – BASTIA CENTRE FUTSAL (TARALLO André)

Clubs Futsal absents :

AS MACOTAB – AS BASTIAISE FUTSAL

SUD

Clubs Libres présents :

AC AJACCIO (JACOMO Georges) – AS PORTO VECCHIO (PROFIZI Patrick) – JS BONIFACIO (MORACCHINI Jean René) – JS AJACCIO 5EME CANTON (GARDELLA Sandra) – SC BOCOGNANO GRAV. (BASTERI Dominique) – FC AJACCIO (BASTERI Dominique) – SUD FC (MARCHI Yves) – EPORS (MILANO François / ETTORI Sandra) – FC BASTELICACCIA (POLI Jean Pierre) – CA PROPRIANO (PANZANI Toussaint) – AFA FA (MANUELLI René) – ASC CANNES (LEMEUNIER Alain)

Clubs Libres absents :

EG SALINES – ETOILE PORTO VECCHIO – JO SARTENE – ASC SOTTA – AS ALTA ROCCA – AS CARGESE – AS PIETROSELLA

Clubs Football Entreprise présents :

AS COM.BVD ROI JEROME (FELLI Lucien) – A.VADDINCA (MAGGIANI François)

Clubs Football Entreprise absents :

AS GIUDICELLI – AS PIETROSELLA – ENT. OCANAISES – AS TARAVO ORNANO – AFA R.C. – FC 6EME CANTON PERI – AS CALCATOGGIO – AS POLICE NATIONALE – AS SAN GHJUVA – AS COM. CUTTOLI – US COM. BASTELICA – AS COM. OTA PORTO – CORSE POSE MENUISERIE – AS DI A SOCCIA – FC HAUT TARAVO – BTP MUC MOUV. UNIVERSITAIRE – AS ETOILE AJACCIEUNE

Clubs Vétérans présents :

CLUB HOSPITALIER AJACCIO (MILANO François) – ASC HOPITAL CASTELLUCCIO (LECA Noël) – AS L'ETALON (JACOMO Georges) – US FINANCES BANQUES (MANUELLI René) – OLYMP. FUTSAL AJACCIEUNE (PETTINATO Joseph)

Clubs Vétérans absents :

AS ALATA FOOTBALL – BEACHSOCCER – PORTUAIRE 2A – AS FOOT INSEME – CA UNIFIE – AS CCI AJACCIO – AS ENT. EQUIPEMENT CORSE DU SUD – AS DE LAVA – AS AIR FRANCE

Club Futsal présent :

AMICALE SP. AJACCIO (GARDELLA Sandra) – GFC AJACCIO (LEMEUNIER Alain)

Clubs Futsal absents :

SAP.POMPIERS SUD – FUTSAL CLUB ALATA – GOLDEN BALL LECCI – PORTICCIO FOOT VOLLEY

Total des voix : 401

Présents : 274

Quorum : 268

Le quorum pour tenir une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Allocution du Président et des personnalités présentes

Bonjour à tous et bienvenue à cette assemblée générale extraordinaire d'hiver, peut-être la dernière à s'appeler ainsi et nous y reviendrons tout à l'heure...

Tout d'abord permettez-moi de remercier Monsieur Paul-Marie ROMANI notre président d'université de nous accueillir une nouvelle fois dans ses murs et de nous faire l'honneur de sa présence en compagnie de Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale, grand amateur de football, Dominique BUCCHINI, Monsieur le sous-préfet de CORTE et Monsieur Paul André ACQUAVIVA représentant le CROS.

Depuis notre dernière assemblée, des amis nos ont quittés :

- Angeot DELLASANTINA ancien joueur et capitaine du GFCA
- Jacques Albert MANDRICHI dit « ZACCAI » ancien joueur du FCCB
- Louis CASELLI ancien joueur du SCB
- Jean pierre LOI ancien joueur de l'AS GIUDICELLI à AJACCIO
- Pierre MARIOTTI ancien Président de l'AS VIVARIO

Je vous demande, quelques instants de recueillement.

Merci

Ces derniers temps la « bandera » a fait couler beaucoup d'encre et je ne reviendrai pas sur ce feuillet à épisodes politico-sportifs mais je retiendrai simplement les décisions de la commission de discipline de la LFP plutôt clémentes envers l'OGC NICE et sévères envers Jean-Louis LECA, suite à l'envahissement du terrain, à l'agression des joueurs et au comportement irresponsable et dangereux du service de sécurité à l'Allianz Riviera.

Pour positiver, je dirai que cet « incident niçois » est peut-être un mal pour un bien dans la mesure où on a pu noter un grand élan de solidarité de tous nos clubs et j'espère que les supporters s'en souviendront et nous permettront à l'avenir de disputer des derbys dans de bonnes conditions en oubliant les rancunes du passé.

Les résultats de nos équipes professionnelles ne nous promettent pas, à l'exception du GFCA un « printemps du football corse », mais j'espère qu'avec les décisions prises par nos dirigeants on redressera la barre et que nos clubs arracheront le maintien.

Au niveau régional, on constate que notre division élite est en progrès constant avec des matchs de bon niveau et des résultats en coupe de FRANCE remarquables avec notamment des succès face à des équipes de CFA2 et de National et nous serons sans doute compétitifs lors de la prochaine coupe UEFA des régions comme l'a été notre sélection de jeunes à SAINTE TULLE.

De même toutes nos compétitions se déroulent dans un climat serein avec de belles prestations où le fair-play domine.

Toutefois, divers courriers adressés au comité directeur font état de certaines incompréhensions sur des décisions arbitrales ou disciplinaires et je ne peux occulter ce malaise qui plane aujourd'hui sur nos compétitions même si « on ne parle jamais des trains qui arrivent à l'heure ».

Le problème de l'arbitrage n'est pas nouveau et vous le savez nous manquons d'officiels et qui plus est, certains rechignent à produire des dossiers médicaux ce qui nous complique encore grandement la tâche.

Nous avons cette année donné priorité à ce secteur dans le cadre des contrats d'objectifs pour le recrutement, la formation et le suivi du corps arbitral mais rien ne pourra se faire sans la volonté de tous.

Si l'on n'arrive pas à attirer davantage de jeunes, afin de pouvoir mieux répartir les désignations, les suspicions et les accusations perdureront.

En premier lieu, il convient et j'ajoute, il serait temps qu'au sein de notre ligue, les responsables de l'arbitrage travaillent en parfaite entente et en totale transparence afin que les informations circulent et que toutes les missions s'accomplissent pleinement.

Je terminerai avec l'arbitrage en vous annonçant une bonne nouvelle pour notre Ligue : Julien PACCELLI, arbitre assistant en Ligue 1 officiera pour la 1ère fois au niveau international au PORTUGAL le 28 novembre en Ligue des Champions catégorie 19 ans.

La Commission de Discipline avec un nouveau président à sa tête bénéficie du soutien du comité directeur et sans doute le nouveau mode de fonctionnement peut surprendre.

Mais je pense qu'avec un minimum de réglages et un temps d'adaptation tout devrait pouvoir s'apaiser et j'y veillerai, car toute décision bien pesée et juste, doit être précédée d'un débat satisfaisant.

Afin de parfaire le fonctionnement de notre Ligue, nous avons recruté dans le cadre des « emplois d'avenir » quatre jeunes : un au service administratif et trois sur le terrain, qui nous permettront d'éviter l'appel systématique à des occasionnels et de préparer la relève.

Pour loger tout ce petit monde, nous souhaitons construire un siège digne de ce nom et si, aujourd'hui le projet semble au point mort et toujours en attente de la subvention de la Collectivité Territoriale, je peux vous annoncer que nous avons eu avant-hier avec Michel SORBARA une réunion très constructive dans le bureau du Président du Conseil Exécutif et les choses devraient s'accélérer rapidement.

Au niveau fédéral, nous avons signé le 4 septembre dernier une convention de partenariat relative à l'organisation des formations avec l'IFF, Institut de Formation du Football, afin de permettre aux éducateurs de suivre des sessions de formation en vue de l'obtention du BMF, Brevet de Moniteur de Football.

Nous serons associés à l'EURO 2016 et dans le cadre de la promotion de cet événement, nous serons dotés prochainement d'un car podium qui restera propriété de la Ligue.

De même BASTIA sera ville étape d'une tournée organisée par la Fédération avec l'implantation d'une structure sur la place St Nicolas au mois d'avril 2016 à une date que nous avons voulu proche de ce grand rendez-vous européen du football en accord bien entendu avec la municipalité ; vous serez informés des détails en temps utile.

De nouveaux partenaires ont rejoint l'équipe de FRANCE et entre autres Volkswagen ce qui dans le cadre des appels à projets 2016 vous impose le choix d'un véhicule de cette marque si vous souhaitez bénéficier de l'aide de la Fédération pour l'acquisition d'un utilitaire par votre club.

La feuille de match informatisée devrait se généraliser au cours de la saison 2015-2016, aussi à titre expérimental nous avons demandé à la Fédération sa mise en application pour la division d'honneur dès le début de l'année prochaine pour le cycle retour.

Cela suppose une adaptation des dirigeants de clubs et des officiels pour in fine en tirer un gain de temps, de simplicité, d'efficacité et de sécurité.

Un effort financier sera consenti pour l'acquisition des tablettes numériques à destination des clubs avec un prix négocié à 179 euros et financées par la Fédération à hauteur de 40 %, notre Ligue 30 % et les clubs 30 %.

Si le football est avant tout un sport et une fête nous ne pouvons oublier la catastrophe de FURIANI qui a endeuillé la CORSE et nous souhaitons donner dès la prochaine commémoration une dimension régionale et donc contrairement aux années précédentes 3 sites seront retenus : un à BASTIA, un à AJACCIO et un en Plaine Orientale où notre Ligue organisera des rassemblements du souvenir.

De plus, cette année nos quatre clubs phares devraient par le port d'un maillot noir ou d'un brassard lors d'une rencontre s'associer à ce moment de recueillement et de soutien envers toutes les victimes.

Le football comme tous les sports, c'est aussi le respect de l'individu des populations et des peuples et on peut s'émouvoir lorsque l'entraîneur d'un grand club de Ligue 1 tient des propos irréflechis et maladroits envers des joueurs africains.

Mais comment peut-on à travers un club et ses supporters viser la CORSE toute entière par un arrêté ministériel ou préfectoral discriminant, dépassant largement le cadre sportif ?

Il nous appartient de défendre nos clubs et nos valeurs et de faire en sorte que notre « bandera » flotte toujours plus haut sur tous les stades avec des performances enviabes et un comportement irréprochable ; la Ligue sera toujours à vos côtés.

« FORZA E NOSTRE SQUADRE ! »

*Mr MORACCHINI Jean-René passe la parole à Mr BUCCHINI
Dominique Président de la C.T.C.*

Monsieur le Président de la Ligue Corse de Football,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais tout d'abord vous remercier pour m'avoir invité à l'Assemblée Générale de la Ligue Corse de Football dont l'ancienneté et le nombre important des clubs qu'elle fédère témoignent de la relation particulière qu'entretient la Corse avec le ballon rond.

Dans le contexte actuel du football professionnel qui est à nouveau secoué par de nouvelles affaires, il me semble nécessaire de rappeler les valeurs portées et développées par le sport en général et le football amateur en particulier.

Mais auparavant, permettez-moi de consacrer quelques instants à la polémique autour d'« a bandera » sur les stades de football, dossier que j'ai évoqué dans mon allocution introductive à la dernière session de l'Assemblée de Corse : je considère en effet que le déploiement de drapeaux corses - ou provençaux ou bretons - sur un stade ne peut être, honnêtement, considéré comme un acte ostentatoire, de provocation ou d'agressivité ; pour connaître un tout petit peu ce milieu sportif, on peut même admettre que certains supporters en fassent un enjeu dans les rivalités habituelles qui pimentent la compétition.

Vous avez certainement relevé comme moi-même, que la commission d'observation et de surveillance des comportements des supporters, mise en place par Sportitude France lors du dernier match OGC Nice/SCB Bastia, avait conclu que « l'intrusion sur le terrain et les incidents qui ont suivi ne peuvent à aucun moment être considérés comme des réactions à un fait de jeu habituel et même normal dans le football, en l'occurrence qu'un joueur brandisse le drapeau de son club après une victoire ».

Pour autant, ce genre de manifestation n'est tolérable qu'à la condition que l'esprit sportif garde le dessus, surtout dans un contexte de crise qui comme on le sait, est toujours propre à aiguïser les passions voire les exutoires.

Sachons donc être attentifs à tout risque d'instrumentalisation, en évitant tout comportement qui, involontairement, pourrait aboutir, in fine, à marquer un but contre le camp du football corse !

L'annonce des récentes décisions la Commission de Discipline de la Ligue de Football Professionnel a cependant provoqué un sentiment d'injustice et de discrimination à l'encontre des clubs insulaires qui se répand dans l'opinion insulaire et l'émotion dépasse le cadre sportif.

En début de semaine, j'ai donc sollicité Monsieur Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports, afin qu'il appelle les structures régissant le sport professionnel au respect de l'équité qui, seule, peut apporter l'apaisement et permettre l'épanouissement de l'esprit sportif.

Je sais que c'est cet esprit qui vous anime tout au long de l'année afin de mener à bien les missions qui sont celles d'animateurs du football amateur et que l'on retrouve bien résumées dans l'hommage récent rendu à Dédé BACARELLI dans le quotidien régional : l'intéressé rappelle ainsi qu'il « reste un EDUCATEUR de football » et qu'au sein de son nouveau club « la dimension SOCIALE est essentielle ... les gamins, quand ils sont dans une enceinte sportive, ils sont encadrés et ne traînent pas aux pieds des immeubles ».

Si l'on se réfère à l'étude réalisée au cours de la saison 2012-2013 par la Fondation du Football et la Ligue de Football Amateur, l'attractivité du football pour les enfants, comme pour leurs parents qui font le choix de les inscrire, est toujours aussi forte : ainsi, pour accueillir au mieux les enfants, le football doit endosser son rôle éducatif et pédagogique et les accompagner dans leur épanouissement.

Grâce à votre action, le football continue à être un sport populaire de proximité, facile à pratiquer, très accessible financièrement, touchant toutes les générations et toutes les couches sociales ; en outre, de par sa couverture territoriale, il participe à l'animation et à la vie sociale des quartiers et des villages.

Au-delà de l'apprentissage du football, vos clubs respectifs participent activement à l'éducation de jeunes : épanouissement personnel par le sport mais aussi apprentissage des règles du jeu et de vie, intégration à un groupe, respect des autres ; en effet, au-delà de la formation ou de l'entretien du corps, on apprend dans son club une morale fondatrice de la vie sociale.

On dit parfois que le football est le troisième lieu éducatif pour les enfants, après les parents et l'école ... Mais ce bel édifice ne serait rien sans les bénévoles, véritable clé de voûte de notre football amateur insulaire, qui se mobilisent au quotidien permettant ainsi aux clubs de fonctionner, aux compétitions d'être organisées ...

Votre rôle à tous est d'autant plus important qu'aujourd'hui le lien social semble se construire plus facilement entre les individus eux-mêmes beaucoup plus qu'à travers les institutions et les corps intermédiaires classiques, le mouvement associatif sportif pouvant apporter une réponse collective à ce phénomène.

Monsieur le Président, je n'ignore pas l'importance que vous accordez à ces problématiques et j'ai noté que des réponses concrètes figurent dans votre ordre du jour à travers « le programme éducatif » et « la remise de récompenses des dirigeants bénévoles du mois ».

Je ne doute pas que ces valeurs que je viens d'évoquer trouveront à s'exprimer dans le beau derby en prévision - FC BORGIO / ACA - que nous a offert la main heureuse de Josip SKOBLAR, joueur emblématique de l'OM dans les années 70, lors du tirage au sort du 8^{ème} tour de la Coupe de France.

Je souhaite à tous un excellent travail et je sais que les décisions prises concernant les différents points à l'ordre du jour permettront à la Ligue Corse de Football de poursuivre le développement du football amateur au cours de l'année 2015 afin de « faire triompher les vraies valeurs du Sport dans les tribunes, sur les terrains de jeu... » car il convient de « repousser la haine, la violence, le hooliganisme, les discriminations, les incivilités ... qui n'ont pas de place dans cet univers magique » (Hermann EBONGUE, Président de Sportitude France).

Merci à tous et très bonne Assemblée !

Passé la parole à Mr SCHUFFENECKER Dominique, sous-préfet de CORTE.

Monsieur le sous-préfet remercie le Président et les membres du Comité Directeur de la Ligue de l'avoir invité et précise que c'est avec plaisir qu'il assiste à cette assemblée dont il salue les membres présents.

Il évoque certains changements intervenus au niveau de l'état :

- *Transfert de l'activité sportive à la C.T.C.*
- *Depuis 2010 la DRJS « Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports » s'est vue confier une mission supplémentaire avec la Cohésion Sociale.*
- *une nouvelle action : **Engagement des jeunes - Service civique***

Un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme.

Le « Service Civique » a été mis en place pour répondre aux besoins d'engagement de la jeunesse. L'ambition du Service Civique est d'offrir à toute une génération (16-25 ans) l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et aux autres pendant une période de 6 à 12 mois.

Cela peut être très intéressant aussi pour les clubs et qui ne leur reviendrait qu'à une centaine d'euros par mois.

Monsieur le sous-préfet conclue par ces mots :

« Voilà pour les dernières actions à vous proposer, merci encore pour votre invitation et je vous souhaite à tous une bonne assemblée et d'excellents travaux. »

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 28 JUIN 2014

- Approuvé à l'unanimité -

Présentation des Comptes

Rapporteur : Mr Paul FABIANI (Trésorier de la LCF)

Mr Paul FABIANI présente et détaille les comptes de la Ligue.

Mr MORACCHINI Jean-René, Président de la Ligue donne quelques précisions :

- Recettes (licences, amendes, subventions, transfert de charges, etc...)
- Dépenses (Pôle, masse salariale

Insiste sur le Pôle Espoir subventionné par la F.F.F., très important sur le plan sportif et financier.

Fait part de sa satisfaction en constatant un excédent de 50 928 euros dans la mesure où toutes les missions ont été menées à terme.

Cet excédent, résultat d'une bonne gestion pourra contribuer à l'apport financier de la Ligue pour la construction du nouveau siège de la Ligue (projet qui sera présenté en temps voulu), et rappelle que notre Ligue est la seule dans le milieu du football à ne pas posséder son propre siège.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Rapporteur : Mr Marc NINU

Mr Marc NINU certifie que les comptes annuels sont sincères et réguliers et que la situation de la Ligue est normale.

- Les comptes sont approuvés à l'unanimité -

Intervention compte-rendu médical (Epilepsie – Dr Antoine DE ZERBI)

)
) Rapporteur : Dr Antoine DE ZERBI

Le Dr Antoine DE ZERBI fait visualiser à l'Assemblée un DVD pour sensibiliser les clubs sur les crises d'épilepsie avec les conseils et les gestes à faire en cas de crise (film prochainement visible sur notre site internet).

Interventions :

- LUCIANI Jean Vitus (AS CASINCA) demande à diffuser ce film aux clubs
 - MILANO François (EPORS), faire passer le message aussi aux parents, écoles, clubs...
 - PIANELLI Yves (SCB), après la crise le joueur peut-il reprendre le match ?
 - DE ZERBI Antoine, pas de contre-indications pour le football mais préférable de remplacer le joueur à cause de la grande fatigue occasionnée
-

Modifications Statutaires et Règlementaires (Jean-René MORACCHINI / Jean-Luc AIROLA)

Rapporteur : Mr MORACCHINI Jean-René

La Ligue Corse de Football impose actuellement la tenue de deux assemblées générales :

- assemblée générale d'été et assemblée générale d'hiver.

Il est aujourd'hui proposé aux membres de l'assemblée la tenue d'une assemblée générale unique, répondant à toutes les obligations de la Ligue.

Cette modification ne changera en rien le fonctionnement de la Ligue, mais va dans le sens d'une simplification en évitant aux clubs et à la Ligue une « assemblée d'hiver » souvent contraignante.

La date de cette assemblée dépendra de la date d'arrêté des comptes au 30 juin et le budget prévisionnel présenté, après avoir pris connaissance des résultats de l'année écoulée, ne sera que plus proche de la réalité.

La remise des trophées et des récompenses individuelles fera l'objet d'une manifestation spécifique et festive.

Outre la modification de certains articles du Règlement d'Administration Générale, du Règlement Général des Compétitions et des Statuts de Ligue, il est précisé que :

« L'assemblée générale a lieu au moins une fois par an ; elle peut, en outre, être convoquée exceptionnellement sur l'initiative du comité directeur ou à la demande motivée de la majorité de ses associations affiliées représentant au moins la majorité de la totalité de ses voix. »

Toutes les modifications des articles concernés ont été portées à la connaissance des clubs et seront donc automatiquement validées par l'approbation de l'assemblée. (Art 4 et 8 du règlement d'administration générale, règlement général des compétitions, Art 11 des statuts de la LCF)

Interventions :

- LUCIANI Jean Vitus (AS CASINCA) : demande une précision sur le quorum pour provoquer une seconde assemblée ?
- MORACCHINI Jean René, informe les clubs qu'il ne laissera aucun doute ou malaise s'installer et qu'il provoquerait avec le Comité Directeur une seconde assemblée motivée si nécessaire.
- NINU Marc (Commissaire aux Comptes) précise qu'il n'y a pas l'obligation d'en faire 2 et que toutes les autres Ligues n'organisent qu'une seule Assemblée par an.

- « L'assemblée générale unique » est adoptée à l'unanimité

Article 18 : Forfait Général (Règlement Général des Compétitions de la L.C.F.)

Jean-René MORACCHINI, Président de la Ligue, explique le sens de cette modification après avoir constaté, avec la Commission des Statuts et Règlements, l'absence de sanction sportive pour un club déclaré forfait général en cours de saison suite à une question de l'US VEZZANI.

- Adopté à l'unanimité -

Présentation « Programme éducatif », « Horizon Bleu 2016 » (Paul-Gérard SAVELLI / François MAGGIANI)

Horizon Bleu 2016 (présenté par François MAGGIANI)

A deux ans de l'UEFA Euro 2016 et dans une logique d'accompagnement et de structuration des clubs, la Fédération Française de Football lance son appel à projets "Horizon Bleu 2016" à destination du monde amateur.

Avec cet enjeu formidable que constitue l'organisation de l'Euro 2016, la FFF souhaite mobiliser et rassembler la communauté du football autour de cet événement. C'est à cela que répond l'appel à projets "Horizon Bleu 2016" qui est officiellement lancé, ce jour, par la Fédération Française de Football.

L'objectif de ce dispositif est de faire de l'UEFA Euro 2016 une véritable fête, tout en laissant un héritage durable au football français de demain. Les orientations fédérales actuelles démontrent l'ambition des dirigeants du football français de proposer des actions à destination de ses instances, de ses clubs et de ses licenciés présents sur l'ensemble du territoire.

Cet appel à projets "Horizon Bleu 2016", qui n'est autre que le prolongement d'un dispositif proposé par la FFF depuis 2002, le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), bénéficie d'une importante enveloppe financière de 37M€ sur deux saisons (2014-2015 et 2015-2016) à répartir sur 3 thématiques précises :

- **Priorité 1 : Les infrastructures (27 millions d'euros)** : L'idée est d'accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, le transport des licenciés et les conditions de pratiques.
- **Priorité 2 : Les formations (5 millions d'euros)** : L'idée est de développer les compétences de l'ensemble des éducateurs par le biais de formations adaptées à leur implication au sein des clubs.
- **Priorité 3 : Les animations (5 millions d'euros)** : L'idée est d'associer l'ensemble des acteurs du monde amateur à s'engager dans la mise en place d'animations sur le thème de l'Euro 2016.

Vous êtes un club ou un licencié et vous souhaitez prendre part à cet appel à projets ?

En savoir plus sur : <http://www.fff.fr/articles/details-articles/144118-552632-appel-a-projets-horizon-bleu-2016#VvDgaYq7zAGSvwQU.99>

Interventions :

- MORACCHINI Jean René informe l'assemblée de « l'Opération Car Podium » où chaque Ligue sera dotée d'un car entièrement équipé (sono etc...) et financé par la F.F.F. ; ce car podium restera la propriété de la Ligue après l'opération.

- MAGGIANI Francis explique à l'Assemblée que 17 Ligues bénéficieront de la Tournée en 2015 et 5 Ligues en 2016.
La ville de BASTIA sera ville étape pour notre Ligue au mois d'avril 2016 à une date que nous avons voulue proche de l'évènement.

- FONTANA Pierre donne des explications sur ce qui remplace le FAFA, plus de financement comme auparavant mais plutôt l'amélioration des infrastructures comme par exemple l'éclairage, et le transport des licenciés.

- MORACCHINI Jean René rappelle que seuls les véhicules VOLKSWAGEN 7, 8 et 9 places bénéficieront de l'aide FFF à hauteur de 50%, plafonnée à 16000€ avec une remise de 30 % maximum de la part du concessionnaire Volkswagen.

Toute aide, pour achat de véhicule ou pour travaux, n'est pas systématique et les dossiers doivent être déposés en temps et en heure et sont soumis à l'approbation de la FFF.

- Mr SAVELLI Paul-Gérard (CTR) présente une nouvelle fois les formations.
Depuis le 1^{er} Juillet 2014 la Fédération prend en charge les frais pédagogiques (50 € par module dans la limite de 4 modules par éducateur et par an).
Ce bon sera à télécharger sur le site de la F.F.F. rubrique « Technique / Formation / Inscription)

Programme Educatif Fédéral (présenté par Paul-Gérard SAVELLI)

Mr SAVELLI Paul-Gérard présente à l'Assemblée ce programme composé de 6 thématiques (les classeurs seront distribués aux clubs participant à cette opération).

Combinaison des programmes "Respect tous terrains" de la Fondation du football et "Sois foot, joue dans les règles" de la Ligue du Maine, le Programme Educatif Fédéral sera lancé en début de saison 2014-2015.

Inculquer les valeurs inhérentes à la pratique sportive aux jeunes de 6 à 18 ans, telle est la vocation du programme proposé aux clubs pour la saison prochaine. Le football a identifié ces valeurs sous le sigle : P.R.E.T.S (le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité), et le programme éducatif fédéral propose de leur donner corps dans le cadre des activités du club.

Le rôle éducatif du club

L'objectif est d'encourager et d'accompagner les clubs à structurer un dispositif d'éducation par le sport. Cet apprentissage se concrétise par la distinction entre les règles de vie et les règles de jeu, selon 6 thématiques précises :

- La **santé** : apprendre à préserver son capital santé ; relayer les bons messages pour bien se préparer à la pratique sportive ; sensibiliser aux risques des pratiques addictives.
- L'**engagement citoyen** : adopter un comportement exemplaire ; permettre la découverte des différents rôles et responsabilités dans le club ; favoriser la mixité et l'acceptation des différences.
- L'**environnement** : sensibiliser sur l'importance du tri sélectif ; faire émerger les comportements éco-responsables ; inciter à l'utilisation des transports verts.
- Le **Fair-Play** : développer l'esprit sportif ; promouvoir la notion de respect dans la pratique sportive ; valoriser les beaux gestes et les bonnes attitudes.
- Les **règles du jeu** et l'**arbitrage** : développer la pratique de l'arbitrage ; transmettre la connaissance des règles du jeu ; connaître et comprendre la sanction.
- La **culture football** : développer la connaissance du milieu footballistique ; comprendre l'environnement institutionnel du club ; appréhender la dimension collective de l'activité.

Outils

Ce dispositif éducatif se traduit par la réalisation d'un classeur qui sera mis à disposition des éducateurs. Composé de fiches pédagogiques, il permettra la diffusion de nombreux messages tout au long de la saison.

En complément, divers outils sont proposés aux clubs, aux joueurs et à leurs parents, permettant de créer de l'interactivité entre les acteurs qui entourent les jeunes. Ainsi, des affiches, vidéos, quiz, plateforme numérique sont les supports indispensables au déploiement tout au long de la saison.

De la FFF aux clubs en passant par les Ligues/Districts

Le Programme Educatif Fédéral est piloté par la Ligue du Football Amateur qui coordonne l'action des référents régionaux et départementaux. Les ligues et les districts sont chargés, grâce aux trinômes qu'ils ont désignés, d'accompagner les clubs dans les modalités d'application, d'évaluer sa mise en œuvre et de proposer des animations dédiées lors des événements organisés durant la saison (journées focus). Chaque club aura désigné un animateur dédié au "Programme Educatif Fédéral", avec une mission capitale pour la réussite du projet : convaincre et fédérer les membres de son club autour du programme.

Retrouvez le classeur complet dans sa version numérique en cliquant sur ce lien : <http://www.fff.fr/actualites/144081-552593-lancement-du-programme-educatif-federal>

Remise des récompenses des dirigeants « Bénévoles du mois » 2013 / 2014

Le Comité Directeur tient à récompenser ceux qui au sein de notre Ligue ou au niveau des clubs œuvrent pour le développement de notre discipline « pas de football sans bénévoles » :

Membres Ligue :

- Ange BASTIANI, récompensé par PERI Jeanne
- Alain BAYLE, récompensé par JACOMO Georges
- René MANUELLI, récompensé PETTINATO Joseph
- Gilbert ROUDERGUES (absent excusé)
- Patrick PASERO (absent excusé)
- Jean Dominique ANTONI (absent excusé)

Clubs :

- Pierre PIERI (ESPOIR CB), récompensé par Michel SORBARA
 - Gabriel MUZY (SUD FC), récompensé par Yves MARCHI
-

Interpellations et vœux

Mr LUCIANI Jean-Vitus (AS CASINCA), relève une mauvaise organisation, demande à faire un tirage départemental pour le 1^{er} et 2^{ème} Tour de la Coupe de Corse U15 à cause des déplacements ; et concernant le Championnat ne pas fixer de matchs pour les vacances de la Toussaint 30 % des enfants absents.

Mr MUZY Alphonse (SUD FC) s'interroge sur la possibilité de consulter les sanctions disciplinaires.

Mr MORACCHINI Jean-René rappelle aux clubs que le CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a interdit la parution des sanctions disciplinaires nominatives au grand public ; les clubs peuvent dorénavant visualiser les sanctions de leurs joueurs à travers « FOOTCLUB ».

Mr MORACCHINI clôture cette assemblée en rappelant que l'assemblée générale est un moment important d'échanges et de rencontre entre le Comité Directeur et les clubs et qu'il appartient à chacun et notamment à chaque membre du Comité Directeur de se sentir concerné et de répondre présent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie et convie les clubs à un apéritif d'honneur.

REGLEMENT D'ADMINISTRATION GENERALE

ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE 4 :

Les clubs sont tenus de présenter au Comité Directeur les noms de leurs délégués dix jours au moins avant la date de l'assemblée Générale. A l'Ordre du Jour figurent les questions suivantes :

1) POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER

Appel des délégués ; Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale et propositions de modifications aux règlements ; Rapports financiers du Commissaire aux Comptes ; Renouvellement s'il y a lieu de la totalité des Membres du Comité Directeur ; Interpellations et Vœux.

2) POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ

Appel des délégués ; Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale et **propositions de modifications aux Règlements.**

Interpellations et Vœux.

ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE 4 :

Les clubs sont tenus de présenter au Comité Directeur les noms de leurs délégués dix jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale. A l'Ordre du Jour figurent les questions suivantes :

Appel des délégués : Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale et propositions de modifications aux règlements : Rapports financiers du Commissaire aux Comptes ; **Présentation du budget de l'exercice suivant ;** Renouvellement s'il y a lieu de la totalité des Membres du Comité Directeur; Interpellations et Vœux.

REGLEMENT D'ADMINISTRATION GENERALE

Article 8 : **COMITE DIRECTEUR ET BUREAU**

Le Comité de Direction groupant ses membres élus est chargé d'administrer la Ligue avec les pouvoirs les plus étendus et de déterminer sa politique générale

. Il se réunit à l'initiative de son Président ou de la majorité de ses membres

Il peut au surplus être convoqué exceptionnellement par son Président. Pour délibérer valablement dix membres au moins doivent être présents.

Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs pour siéger en séance ordinaire au Bureau Exécutif qui comprend obligatoirement le Président, les Vice-présidents, le Secrétaire Général, le **Secrétaire Général Adjoint** et le Trésorier Général.

Le Bureau Exécutif ainsi formé est chargé de l'exécution des tâches administratives, de la gestion, de la coordination des activités des Commissions Régionales et de l'expédition de toutes les affaires en cours ou urgentes.

Il se réunit en principe tous les quinze jours ou sur décision du Président.

Les décisions du Comité de Direction et du bureau Exécutif sont prises à la majorité des membres

présents. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Comité de Direction administre les intérêts de la Ligue de la façon la plus étendue. Il peut déléguer à cet effet, et sous sa responsabilité tout ou partie de ses pouvoirs à telle personne qu'il désignera et à telles commissions qu'il lui paraît opportun de créer en plus de celles rendues obligatoires par la loi.

Le Comité de Direction peut également se saisir d'office de toute question qu'il jugera utile et conforme aux intérêts de la Ligue d'examiner dans le cadre des règlements fédéraux.

Le Comité de Direction procède chaque année, après l'Assemblée Générale de Juin à

Article 8 : **COMITE DIRECTEUR ET BUREAU**

Le Comité Directeur procède chaque année, à la fin de la saison et avant la reprise des championnats à la nomination des membres

la nomination des membres des Commissions Régionales, sauf en matière disciplinaire, il désigne le bureau de celles-ci sur leur proposition. Les commissions se réunissent hebdomadairement ou en tant que besoin, au siège de la Ligue, l'heure et le jour étant fixés par le Comité de Direction. Les décisions des Commissions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante. Le règlement intérieur des commissions doit être approuvé par le Comité de Direction. La révocation des membres des Commissions peut être décidée par le Comité de Direction.

des Commissions Régionales, sauf en matière disciplinaire, il désigne le bureau de celles-ci sur leur proposition. Les commissions se réunissent hebdomadairement ou en tant que besoin, au siège de la Ligue, l'heure et le jour étant fixés par le Comité de Direction.

REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS DE LA LIGUE CORSE DE FOOTBALL

**Préambule : Commémoration de la tragédie de FURIANI du 05 Mai 1992
Comme décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
des Clubs du Samedi 07 Juillet 2012 à GHISONACCIA, il n'y aura plus de
rencontres officielles le 05 Mai à la LIGUE CORSE DE FOOTBALL, à
l'exception de rencontres amicales qui commémoreraient cette tragédie.**

La Ligue Corse de Football organise toutes épreuves officielles qui lui paraissent susceptibles de contribuer au développement du Football sur son territoire et d'accroître l'activité de ses sociétés.

Le règlement de ses compétitions officielles est soumis aux dispositions des règlements généraux de la FFF auxquels ils ne sont en aucun cas opposables.

En cas de carence du présent règlement, les dispositions prévues aux règlements des championnats nationaux serviront de référence.

Les dispositions propres du football diversifié (entreprise, vétérans, futsal) et du football des jeunes sont définies dans le statut particulier de ces catégories.

Toute dérogation n'est envisageable que si elle est expressément prévue au présent règlement.

Toute modification au présent règlement ne pourra être amenée que par l'assemblée générale de la session d'hiver.

Toutefois les adaptations mineures nécessitées par les impératifs des compétitions pourront être adoptées par le Comité Directeur sur proposition des commissions concernées, pour une application immédiate.

Toutes les infractions administratives au présent règlement seront sanctionnées par les commissions compétentes d'une amende fixée au barème financier sans qu'il soit porté préjudice aux sanctions que pourraient prendre les instances disciplinaires.

**Toute modification au présent règlement
ne pourra être amenée que par
l'assemblée générale.**

REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS DE LA LIGUE CORSE DE FOOTBALL

Article 18 : forfait général

a) SENIORS :

Toute **équipe** déclarant forfait ou déclarée forfait 3 fois dans un championnat dans lequel elle s'est engagée, sera déclarée forfait général.

Ce forfait général s'étendra à toutes les équipes hiérarchiquement inférieures dans la même catégorie.

Ce forfait général entraînera la radiation immédiate dans toutes les compétitions, l'annulation de tous les résultats et la rétrogradation en division inférieure pour l'année suivante des équipes concernées.

Toute équipe déclarant forfait en Coupe de Corse ou Challenge Alex STRA sera sanctionnée d'une amende de 500 Euros.

Article 18 : forfait général

a) SENIORS :

Toute **équipe** déclarant forfait ou déclarée forfait 3 fois dans un championnat dans lequel elle s'est engagée, sera déclarée forfait général.

Ce forfait général s'étendra à toutes les équipes hiérarchiquement inférieures dans la même catégorie.

Ce forfait général entraînera la radiation immédiate dans toutes les compétitions, l'annulation de tous les résultats et la rétrogradation en division inférieure pour l'année suivante des équipes concernées.

Les équipes évoluant en DH et PHA seront rétrogradées de deux divisions.

Toute équipe déclarant forfait en Coupe de Corse ou Challenge Alex STRA sera sanctionnée d'une amende de 500 Euros.

STATUTS DE LA LIGUE CORSE DE FOOTBALL

ARTICLE 11 :

Organisation :

L'Assemblée Générale est présidée par le président de la ligue ; en cas d'absence par le président délégué ou l'un des vice-présidents ou à défaut par le doyen d'âge du Comité Directeur.

1. Assemblée Générale ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire adopte et amende les propositions de modifications des règlements de la L.C.F.

Elle se tient en deux sessions :

- **assemblée générale d'été** : elle entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et la situation morale et financière de la ligue ; elle élit les représentants à l'assemblée fédérale de la F.F.F. suivant les modalités prévues aux articles 5, 6, 7 des statuts de la F.F.F. et vote le budget de l'exercice suivant.

- **assemblée générale d'hiver** : elle approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin de chaque année ;

Au passif de l'exercice doit figurer la dotation légale comprenant :

Les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Ligue,

La partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de la Ligue au cours de l'exercice à venir.

Elle désigne pour six saisons un commissaire aux comptes et son suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du code de commerce.

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Conseil Fédéral.

2. Assemblée générale ordinaire élective :

Elle se tient à la session d'hiver avant le 31 décembre de l'année des jeux olympiques **d'été** pour le renouvellement de la totalité des membres du Comité Directeur.

ARTICLE 11 :

L'Assemblée Générale est présidée par le président de la ligue ; en cas d'absence par le président délégué ou l'un des vice-présidents ou à défaut par le doyen d'âge du Comité Directeur.

1. Assemblée Générale ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire adopte et amende les propositions de modifications des règlements de la L.C.F.

Elle entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et la situation morale et financière de la ligue ; elle élit les représentants à l'assemblée fédérale de la F.F.F. suivant les modalités prévues aux articles 5, 6, 7 des statuts de la F.F.F. et vote le budget de l'exercice suivant.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin de chaque année.

2. Assemblée générale ordinaire élective :

Elle se tient avant le 31 décembre de l'année des jeux olympiques **d'été pour le renouvellement de la totalité des membres du Comité Directeur.**

Une assemblée générale électorale peut être convoquée pour procéder à l'élection partielle d'un ou plusieurs membres du Comité Directeur. Elle a lieu à la 1^{ère} assemblée générale suivant le constat de vacance du ou des postes à pourvoir.

Les membres de l'assemblée générale ordinaire sont convoqués 21 jours au moins avant la date de l'assemblée, fixée par le Comité Directeur.

L'ordre du jour arrêté par le Comité Directeur ainsi que les rapports annexes doivent être communiqués aux associations dans les mêmes délais.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que si les membres présents représentent au moins la moitié des voix.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

STATUTS DE LA LIGUE CORSE DE FOOTBALL

ARTICLE 9

La Ligue comprend les organismes suivants qui contribuent à son administration et à son fonctionnement :

L'Assemblée Générale,
Le Comité Directeur et son Bureau, Les Commissions Régionales.

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale est l'organe souverain de la Ligue Corse de Football.

ARTICLE 9

SANS CHANGEMENT

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est l'organe souverain de la Ligue Corse de Football.

L'Assemblée Générale a lieu au moins une fois par an. Elle peut, en outre, être convoquée exceptionnellement sur l'initiative du Comité de Direction ou à la demande motivée de la majorité de ses associations affiliées représentant au moins la majorité de la totalité des voix.